

#### Atelier de réflexion

Dématérialisation des marchés publics

Suites de l'enquête TNS SOFRES sur la perception de la dématérialisation, les freins et leviers identifiés

# Objet de l'Atelier : Mesurer l'ampleur et l'avancement de la dématérialisation

- En 2006-2007 : Mise au point d'une application de mesure de la dématérialisation ; son déploiement se heurte à ce jour à la diversité et à la volonté variable des acteurs
- Mi-2007 : Sur l'aspect qualitatif, conduite d'une enquête confiée à TNS SOFRES sur la perception par les diverses catégories d'acteurs, des freins et leviers potentiels.
- Résultats de grande qualité, dévoilés le 22 octobre

# Les enseignements de l'enquête

- Les acteurs utilisent la dématérialisation lorsqu'elle permet de gagner du temps, sans coût supplémentaire et sans risque juridique
  - → Faciliter et inciter
- L'acheteur public est simultanément le frein essentiel et le levier principal du déploiement de la dématérialisation..
  - → L'informer, le rassurer, le convaincre... avant d'envisager toute contrainte
- L'opérateur économique, s'il est présent sur les marchés publics, est prêt à faire les efforts et concessions nécessaires pour répondre aux attentes de son client acheteur public
  - → L'acheteur public doit envoyer des signaux positifs et afficher clairement à l'égard de ses fournisseurs ses attentes
  - → attention aux effets de seuil : au-delà d'une certaine exigence, certaines catégories d'entreprises estimeront que le jeu ne vaut plas la chandelle et se désengageront des marchés publics...

#### De bonnes raisons de dématérialiser

- Diminuer les coûts, améliorer l'efficience
- Protéger l'environnement, mettre en œuvre les principes de développement durable
- A terme : gagner du temps, simplifier les process.
- S'incrire « dans le sens de l'histoire »...

# Développer le volontarisme des acteurs:

Trois modalités, trois démarches

- 1. L'accompagner : expliquer, informer, former
- 2. Aménager le cadre existant
- 3. Envisager des contraintes, progressives et limitées

# Les actions proposées : Accompagner

1 – Mettre à jour et diffuser le vade-mecum de la dématérialisation

→ Compléter la dimension juridique par des recommandations techniques ou pratiques (formats de fichier, recommandations pour la rédaction d'un RC, etc.)

## Accompagner

- 2 Etablir des fiches techniques à diffuser aux acteurs (chambres de commerce, contrôle de légalité, comptables, représentants des professionnels, etc.) . Exemple :
  - les précautions à prendre par les acheteurs publics lors du processus de sensibilisation des opérateurs économiques
  - l'accompagnement des opérateurs économiques, lors de l'acquisition des certificats
  - l'utilisation des plateformes dans le cas de groupements

## Accompagner

• Développer la formation, utiliser l'effet démultiplicateur des sessions de « formation de formateurs », en liaison avec les organismes tels que l'IGPDE, le CNFPT et l'ensemble des acteurs de ce secteur.

## Améliorer l'existant

- Agir sur l'amélioration et l'adéquation de l'offre des plates-formes
  - Labellisation : des plats-formes, des profils d'acheteur
  - Réfléchir à une tarification motivante,
    permettant aux prestataires de service de dématérialisation d'en être aussi les moteurs

## Améliorer l'existant

• Elaborer un cahier des charges des achats de services de dématérialisation et un guide des acheteurs publics pour la passation et l'exécution des marchés de services de dématérialisation (exemple : dans el cadre des GEM)

## Améliorer l'existant

- Publier le tableau de bord global de la dématérialisation (cf. propositions du présent atelier)
- Fixer des objectifs de dématérialisation pouvoir adjudicateur par pouvoir adjudicateur, définir les outils et modalités de mesure au plan local
- Intégrer le taux de dématérialisation dans les indicateurs de performance des différents services

# S'il faut envisager des mesures réglementaires...

- Systématiser la publication des DCE pour les marchés formalisés comme pour les MAPAs
- Etudier l'impact et les modalités d'une contrainte qui permettrait de réduire par secteur la double gestion « dématérialisé/non dématérialisé », qui constitue un frein important :
  - Etablir une liste de secteurs pilotes, pour lesquels la dématérialisation des offres pourrait être obligatoire à partir d'une date à déterminer, dès 2009
  - Faire entrer les MAPA dans le régime des marchés formalisés

# Le plan d'action doit d'abord porter sur le déploiement d'outils et de formations

#### En effet,

- Les modifications réglementaires devront faire l'objet d'études d'impact et d'un consensus
- Une obligation réglementaire doit s'accompagner d'une diffusion **d'outils concrets** donnant les moyens à tous de la respecter
- Elles ne sauraient intervenir dans l'immédiat et ne sauraient porter que sur des secteurs et segments de marchés d'ores et déjà motivés, car elles exigent une concertation avec l'ensemble des acheteurs publics et des opérateurs économiques
- Dans l'immédiat, il faut donner aux acteurs les outils et la formation leur permettant d'utiliser les dispositions existantes